



Les décisions du Bureau en bref

12 février 2020

Parc naturel régional du Pilat 12 février 2020

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

ACTUALITÉ DES GROUPES DE TRAVAIL ANIMÉS PAR LE PARC :

- Le Comité de pilotage Agriculture Durable s'est réuni le 26 novembre 2019 pour examiner le Plan Pastoral Territorial du Pilat, faire état des réflexions du Parc en cours et à venir sur les Paiements pour Services Environnementaux et concernant l'état des lieux en matière d'initiatives alimentaires durables. La Chambre d'agriculture de la Loire a présenté l'action menée avec 14 exploitations agricoles du Pilat pour tester des mélanges de semences prairiales en vue de s'adapter au changement climatique. Vienne Condrieu Agglomération a exposé son plan de soutien à l'agriculture récemment adopté.
- Le Comité de pilotage du « Plan de Gestion du Pet du Loup », réuni le 16 janvier 2020, a défini les actions à mener en 2020 avec la Fédération des chasseurs notamment pour des travaux d'éclaircies dans les plantations de résineux, avec la Ferme de la Fournachère pour le pâturage des secteurs ouverts par des brebis, avec le lycée Agrotech de Vienne pour des suivis botaniques, avec les Communes pour réguler la circulation des engins de loisirs motorisés...
- Le Groupe de travail « Changer d'ère », dans sa réunion du 16 janvier 2020, a réalisé un bilan des actions menées en 2019 et plus globalement un bilan du mandat 2014-2020. Il propose de regrouper plusieurs animations, habituellement opérées par le Parc et égrainées tout au long de l'année en différents points du territoire, sur un même secteur pendant une quinzaine de jours. Cinq secteurs seront concernés en 2020 :
 - du 2 au 14 juin dans la Vallée du Dorlay sur le thème de l'eau
 - du 27 juin au 4 juillet sur le site de Salvaris sur le thème du pastoralisme
 - du 11 juillet au 1er août, sur le GR 65 sur la thème du son
 - du 17 au 30 août, autour de Saint-Genest-Malifaux sur le thème de la transition écologique
 - du 26 septembre au 10 octobre à Condrieu sur le thème de la nuit
- Le 20 janvier 2020, le Comité de pilotage « Charte forestière du Pilat » s'est réuni pour arrêter les objectifs de la Charte forestière 2020-2026. La prochaine étape consiste en la rédaction des fiches actions. L'animation de cette nouvelle Charte est désormais assurée par FiBois 42 en remplacement du Parc.

DEMANDES DE FINANCEMENT :

Le Bureau du Parc a validé :

- les demandes de subventions auprès de la Région, de l'État et de l'Union européenne pour la mission de relance des GR 7 et GR 65 et la réflexion sur les modalités de cohabitation pastoralisme/randonnée portées par le Parc
- la demande de subvention en investissement auprès de la Région pour la réalisation d'un parcours naturaliste pédagogique par la Commune de Doizieux
- les demandes de subvention auprès de la Région, de l'Union européenne, du Département du Rhône, de la Compagnie Nationale du Rhône, de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, du Département de l'Isère, de l'État, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la mise en oeuvre de 13 projets en 2020 portés par 12 maîtres d'ouvrage différents en déclinaison du Contrat Vert et Bleu « Grand Pilat »

PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS :

Le Bureau du Parc a validé :

- une convention de partenariat financier avec le Département du Rhône pour la gestion des milieux naturels des espaces naturels sensibles en 2020
- une convention avec l'association Hokusai VTT qui gère le site www.UtagawaVTT.com, site ayant pour objet de diffuser des parcours VTT en format numérique pour les pratiquants et ainsi de promouvoir l'offre VTT des territoires.
- une convention de partenariat avec l'association Vent de Bio pour promouvoir conjointement le développement de l'agriculture biologique dans le Pilat.

PERSONNEL DU PARC :

- Le Bureau du Parc a décidé d'attribuer 5 tickets restaurants supplémentaires mensuels au personnel du Parc d'une valeur unitaire de 6 €.
- 5 rencontres ont été organisées par le personnel du Parc pour le personnel des Communes afin d'identifier des solutions pour mieux travailler ensemble. 38 agents de collectivités ont participé à ces rencontres, représentant 53 % des communes classées Parc. Ces agents ont apprécié le fait que désormais chaque commune a un agent référent au sein du Parc, le livret de présentation de l'offres de service du Parc et plus globalement les rencontres proposées.

CALENDRIER :

La dernière réunion du Comité syndical de ce mandat aura lieu le mercredi 26 février 2020 à 18h30.

La prochaine réunion de Bureau et dernière de ce mandat aura lieu le mercredi 11 mars 2020 à 18h00.

Deux autres dates sont retenues :

- une première le mercredi 13 mai 2020 à partir de 14h pour présenter le Parc aux nouveaux délégués (sans obligation de quorum et sans proposition de délibération) sous une forme en cours de réflexion
- une deuxième le mercredi 27 mai 2020 à 18h30 pour installer le Conseil syndical avec élection du ou de la Présidente et des membres du Bureau.



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benay 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/ParcduPilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr